



14ème législature

Question N° : 8623	De M. Olivier Carré (Union pour un Mouvement Populaire - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse >intérieur : sous-préfectures	Analyse > suppression. perspectives.
Question publiée au JO le : 30/10/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 22/10/2013 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Olivier Carré attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité d'engager la suppression programmée des sous-préfectures. En effet, tant l'implantation que les missions des sous-préfectures ne correspondent plus aux réalités actuelles. Ainsi, le département de la Gironde compte par exemple six arrondissements, alors que celui de Bordeaux réunit, à lui seul, 72 % de la population du département. Cette situation est dénoncée par la Cour des comptes, qui souligne dans son dernier rapport que le département du Haut-Rhin (75 000 habitants) compte cinq sous-préfectures, "le même nombre que le département du Nord dont la population est de 2,5 millions". De plus, la Révision générale des politiques publiques (RGPP), engagée en 2008, a dépossédé les sous-préfectures de leurs principales missions. Le contrôle de légalité des budgets des collectivités n'est plus de leur ressort, mais relève désormais des préfetures. Quant à la délivrance des cartes d'identité ou de permis de conduire, ce service est maintenant assuré par les mairies ou les agences d'auto-école. En matière de parc immobilier, les sous-préfectures sont presque toujours surdimensionnées. La cour des comptes relève ainsi, dans son rapport, des cas où plus de 1 000 m² de bureaux sont à la disposition de moins de 10 employés. Enfin, à l'heure où la réduction des dépenses publiques est un impératif absolu, la suppression de 238 sous-préfectures (métropole et Outre-mer) permettrait de réaliser une économie de l'ordre de 300 millions d'euros et concernerait 5 580 fonctionnaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer selon quelles modalités, et dans quel délai, il entend supprimer les sous-préfectures.